

DECISION
de versement d'une dette - AAP-TEBRES
EASBOLLENDON - 8-ACU-30

WU a également révisé la version du 23 décembre 2021 relative à l'application des articles 151 et 152 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de secours.

WU a également adopté une décision relative aux aides en faveur des PME (WU/2021/12) adoptée sur la base du règlement général d'exemption par catégorie (WU/2021/4) de la Commission européenne, indexé au JOUE du 18 juin 2021, modifié par les règlements WU/2021/18 du 14 juin 2021, indexé au JOUE du 18 juin 2021, WU/2021/19 du 14 juin 2021, indexé au JOUE du 17 juillet 2021, WU/2021/22 du 21 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et WU/2021/25 du 23 juin 2021 publié au JOUE du 30 juin 2021.

VU le régime d'octroi anticipé relatif aux aides à finalité régionale n° SA.UEM6 adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°804/2004 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2004, modifié par les règlements 729/2004 du 14 juin 2007 publié au JOUE du 20 juin 2007, 2120/2007 du 2 juillet 2007 publié au JOUE du 7 juillet 2009, 2020/1237 du 23 juillet 2020 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1520 du 21 mai 2023 publiés au JOUE du 30 juin 2023

VU le régime cadre exempté n° 3A.321621 relatif aux sales à finalité régionale pour la période 2021-2027, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°321/2014 du 27 juin 2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 28 juin 2014, tel que modifié par les règlements 2021/0284 du 14 juin 2021 publié au JOUE du 20 juin 2021/0300/192 du 2 juillet 2021 publié au JOUE du 1 juillet 2021 et 2021/1232 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021;

VU le régime cadre exemptif relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation n° SA.11.115, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 694/2004 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2015/1684 du 14 juin 2015 publié au JOUE du 30 juin 2015, 2016/692 du 7 juillet 2016 publié au JOUE du 7 juillet 2016, 2020/1747 du 23 juillet 2020 publié au JOUE du 29 juillet 2020 et

WU a régime d'excises exempté n°GA 11237 relatif aux aides à l'investissement, en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°2014/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements n°2013288 du 16 juin 2013, publié au JOUE du 20 juin 2013, n°2013092 du 3 juillet 2013, publié au JOUE du 7 juillet 2013, n°2013287 du 25 juillet 2013, publié

Vu le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation de Nouvelle-Aquitaine adopté par délibération 2022-950 de la séance plénière du conseil régional du 10 août 2022.

YU la convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté Urbaine L'ange-Petrot, relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

Vu la délibération N.4 du 27 juin 2018 relative au lancement de l'appel à projet « Initiatives d'excellence ».

VU la candidature relative au projet de « développement d'une application multilinguistique visant à faciliter la compréhension des textes à destination du public ayant des difficultés visuelles, auditives ou cognitives », reçue le 23 octobre 2004;

1 DOCUMENT - Publié le 6 Juin 2025



26747.pdf
(.pdf, 1,5 Mo)



TÉLÉCHARGER